



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 30 mai 2023 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice net de 1.007.470.697,04 dirhams. L'Assemblée Générale a également décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, la distribution d'un dividende de 60 dirhams par action avec mise en paiement dès le 17 juillet 2023.

L'Assemblée Générale a approuvé toutes les résolutions qui lui ont été soumises, publiées dans le journal L'Économiste du 28, 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2023.

De même, les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que publiés antérieurement, ont été dûment approuvés par l'Assemblée Générale et n'ont subi aucune modification.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante :  
<https://www.cimentsdumaroc.com/fr/communique-post-ago-du-30-mai-2023>